

## **CHARTRE DE L'UTILISATEUR MULTIMEDIA**

La mise à disposition du grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la médiathèque afin d'élargir les ressources documentaires disponibles, mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces nouvelles technologies, devenues indispensables au développement personnel et professionnel.

La présente Charte, associée au règlement intérieur de la médiathèque, a pour objet de préciser

- les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques de la médiathèque (connexions à Internet et postes informatiques)
- les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation

Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne souhaitant utiliser les ressources informatiques mises à sa disposition par la médiathèque.

### **SERVICES PROPOSES**

4 postes multimédias sont mis à la disposition du public. Ils permettent l'accès à Internet et l'utilisation de logiciels de bureautique.

L'impression des divers documents est autorisée et payante selon les tarifs fixés par le conseil municipal (en annexe au règlement intérieur).

Le personnel est à la disposition des usagers pour l'initier aux outils proposés et l'orienter dans ses recherches.

### **CONDITIONS D'ACCES**

L'espace multimédia est accessible gratuitement aux horaires d'ouverture de la médiathèque. Chaque poste est prévu pour accueillir 2 personnes maximum.

Jusqu'à l'âge de 10 ans, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

L'utilisation d'Internet par les mineurs se fait avec l'accord des parents et sous leur responsabilité morale.

Pour bénéficier de ce service, l'utilisateur doit s'inscrire auprès du personnel qui lui communiquera un code d'accès. Ce code d'accès permettant à l'utilisateur de s'identifier et de se connecter à Internet est personnel et confidentiel.

Une fois connecté, l'utilisateur dispose d'un accès personnalisé et exclusif au service.

En cas de perte de ce code d'accès, l'utilisateur devra s'adresser au personnel qui lui en délivrera un nouveau.

## **RESPONSABILITE DE L'USAGER**

Chaque usager est responsable de sa session de travail.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la médiathèque. Est donc interdite la consultation de sites contraires à la législation française, notamment, ceux faisant l'apologie de la violence, des discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que des sites pornographiques.

Le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

Toute forme de commerce est sous la stricte responsabilité de l'utilisateur. Il est interdit de communiquer l'adresse électronique de la médiathèque pour toute inscription ou communication sur un site web.

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit d'auteur des œuvres consultées sur Internet, c'est à dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou non), à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers.

La responsabilité de l'usager est engagée vis à vis du matériel en cas de dégradation volontaire; le coût du remplacement sera à sa charge.

## **UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES**

Il est interdit de modifier en quoi que ce soit la configuration des postes, d'accéder aux fichiers systèmes, de s'introduire dans les outils de configuration des postes et de quitter l'interface de protection de la médiathèque. Il est également interdit d'utiliser d'autres logiciels que ceux mis à disposition sur les postes multimédia.

L'apport de supports numériques amovibles est autorisé avec l'accord préalable du personnel de la médiathèque.

En cas d'incident technique, il doit être fait appel immédiatement à un membre de personnel.

L'utilisateur doit également respecter le calme relatif au lieu d'accueil (en utilisant les casques mis à sa disposition).

## **ASSISTANCE NUMERIQUE**

Des permanences numériques, gratuites et d'accès libre, sont proposées par des conseillers numériques de Grand Chambéry. Elles permettent aux usagers d'exposer leurs difficultés et demander aide et conseils.

Des formations thématiques peuvent, ponctuellement, aussi être proposées.

Les dates des séances (généralement le mardi après-midi) sont portées à la connaissance du public par tout moyen adapté.

Pendant ces sessions, les postes multimédias seront réservés en priorité aux personnes souhaitant bénéficier de ce service.

## **CADRE LEGAL**

Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion.

Le non-respect des règles de cette charte peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation du multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la médiathèque.